Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-04_03_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 09 avril 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle du parc de la mairie principale à Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), MACE Daniel (pouvoir à CAULI Emmanuelle), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel)

Secrétaire de séance : BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 04-03-2026-CM : Désignation des élus au CCAS

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire et comprend des membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et au scrutin secret.

Par délibération antérieure le nombre de membres élus a été fixé à 7. Le nombre de membres nommés par le maire sera à un nombre égal.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS à 7.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PROCEDE l'élection des membres ci-après proclamés élus, étant précisé que le Maire est Président de droit du CCAS :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-04_03_2026_CM-DE

Centre communal d'action sociale	
Rang	Nom, prénom
Président	Erwann LARUPT
1	Emmanuelle CAULI
2	Daniel MACE
3	Guillaume BARBIER-CUEIL
4	Fanny YOUNSI
5	Alain DENIS
6	Sophie USALA
7	Gilbert BERTRAND

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor